



APPARITION DE FISSURES SUITE EPISODE DE SECHERESSE

Suite à l'épisode de sécheresse important de cette année, **la mairie souhaite savoir si votre habitation a subi l'apparition de fissures**. En effet, ce type de sinistre, fréquent en période de retrait et gonflement des argiles, n'est pas couvert par les contrats d'assurance. **Afin de pouvoir ouvrir un dossier d'assurance, il est nécessaire que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle**. Aussi, et afin d'entamer les démarches pour obtenir cette reconnaissance, la commune souhaite savoir si des propriétaires sont concernés.

Si vous êtes concernés, merci d'envoyer vos coordonnées ainsi qu'un descriptif du sinistre

sur l'adresse : mairie@montrond-les-bains.fr ou de le signaler au 04 77 54 42 77

